

s'occuper que de 1,250 demandes en une année. Combien de cliniques de ce genre y avait-il ou y a-t-il au Canada? Nous l'ignorons. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait nous dire combien il y a de cliniques au Canada, où elles se trouvent, à quel point elles sont nécessaires et combien de plus il en faudrait.

Là encore, selon le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, il n'y a au Canada que 23 hôpitaux généraux sur 948 qui ont des centres de consultation de planification familiale. Je m'empresse de dire que l'un d'eux se trouve à l'hôpital général de Vancouver et c'est une expérience qui donne d'excellents résultats. Je crois savoir que c'est le premier service non médical à être accepté dans l'enceinte de l'hôpital général et il marche bien. Mais 23 hôpitaux généraux seulement sur 948 ont des centres de consultation de planification familiale au Canada. Des renseignements sur la régulation des naissances devraient être mis à la disposition des hôpitaux, des enseignants, des médecins, des infirmières-hygiénistes, des travailleurs sociaux et du grand public. Pour terminer, je veux suggérer, ou plutôt, lancer un appel au secrétaire parlementaire pour qu'il obtienne du ministre d'ouvrir les voies de communication non seulement avec des documents de ce genre, mais aussi avec un programme qui permette à tous les Canadiens, où qu'ils soient, de connaître les faits relatifs à la régulation des naissances, programme qui indiquera la proportion de réussites et d'échecs des différentes méthodes et étudiera la possibilité d'établir au besoin des centres de consultation. On sait qu'en Angleterre, un grand nombre de femmes refusent de s'y adresser et que d'autres ne peuvent tout simplement pas s'y rendre; donc, on a créé des centres de consultation mobiles qui correspondent à nos conseils d'hygiène métropolitains.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à m'excuser d'utiliser ainsi le temps qui m'est accordé. Je sais bien qu'il y a des sujets moins importants sur lesquels on passe beaucoup de temps ici. Si le gouvernement veut diminuer le nombre des documents dont je vais parler, la meilleure façon de le faire est de les produire tout de suite et de leur accorder une grande diffusion. Certains d'entre nous sont déterminés à forcer les classeurs du gouvernement et à apporter ces rapports ici, où ils seront le plus utiles pour déterminer les programmes dont le pays a besoin.

• (5.20 p.m.)

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) de l'intérêt qu'elle a toujours porté à la contraception au Canada, de même qu'à un autre sujet qu'elle semble connaître un peu plus, savoir l'avortement.

Je peux dire que si l'on est obligé, aujourd'hui, de rendre moins sévères les dispositions de la loi relatives à l'avortement, c'est peut-être parce qu'on a manqué d'informar la population au sujet de la planification familiale, et je suis d'accord avec l'honorable député sur ce point.

De plus, j'accepte, au nom du ministre, les félicitations qu'elle a bien voulu lui adresser et je les lui transmettrai avec plaisir.

Je suis certain que lorsque nous avons parlé de planification familiale, surtout en ce qui a trait à l'avis de la motion no 114, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) s'est opposé à la production des documents demandés pour les raisons que j'ai avancées le 28 octobre à la Chambre.

J'ai appris également, si mes sources de renseignements sont bonnes, que le Centre de planification familiale, de Montréal, qui est en train de faire des études auxquelles l'honorable député a fait allusion, a demandé de nouveau au ministère, pour l'année 1969-1970, des subventions destinées à défrayer les recherches qu'il avait commencées sur les meilleurs moyens d'assurer la planification familiale dans les milieux défavorisés du Québec.

Naturellement, il serait bien difficile de produire un document qui n'a pas été rendu public. Au fait, le ministre n'en a pas encore pris connaissance. Nous croyons qu'au mois de juin 1971, le rapport de l'association mentionnée dans la motion sera probablement rendu public.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway a aussi parlé d'un bulletin qui a été déposé à la Chambre. Il s'agit là du résultat immédiat de ce que nous ne pouvions pas faire avant. L'honorable ministre, comme l'atteste un communiqué du 18 septembre 1970, a bien dit qu'il ferait tout pour favoriser la recherche sur la planification. Il a aussi dit qu'il fallait se rendre compte que le grand problème, c'est l'éducation de la population. Nous ne pouvions pas le faire avant de modifier le Code criminel. C'est pour cette raison que le gouvernement a agi de bonne foi et s'est mis à la tâche dès que les moyens clés lui ont été fournis, comme le bill omnibus ou la modification de la loi relativement à l'usage des contraceptifs.

Le bulletin que mon honorable collègue a mentionné tout à l'heure est celui de la Direction des aliments et drogues, publié, à l'occasion, à l'intention des médecins. Ce mois-ci, on a cru bon d'y inclure le rapport du comité spécial établi par le ministre pour conseiller la Direction générale des aliments et drogues sur tous les aspects d'innocuité et d'efficacité des contraceptifs oraux en vente au Canada.

Ceci m'amène à apporter des précisions sur la question très à la mode, soit celle de la planification familiale. Mais un gouvernement n'a pas le droit, étant donné ses responsabilités publiques, d'improviser une nouvelle loi sans être en mesure de motiver son geste. Il va entamer des pourparlers avec les chercheurs en vue de déterminer quelles mesures s'imposent pour le plus grand bien de toute la population.

Je n'aborderai pas les aspects techniques de la question.

De nouvelles méthodes plus efficaces de contraception font actuellement l'objet d'essais cliniques au Canada, car, il faut bien le dire, nous ne sommes actuellement qu'à l'aurore de la recherche dans le domaine de la planification familiale, surtout en ce qui a trait aux contraceptifs oraux.

D'autres pays font également des recherches, et certains écarteront peut-être les objections aux méthodes actuelles quant à l'acceptabilité, à l'efficacité et aux dangers possibles.

Je ne parlerai pas non plus de ces aspects qui sont peut-être les plus importants et qui reposent sur les aspirations et les croyances de chacun, car leur caractère personnel exige le plus grand respect.